

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>LitterGuard® LT-C</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>		
<b>Synonymes</b>	Clostridium perfringens type C- Escherichia coli bacterin- toxoid	
<b>Usage recommandé</b>	Vaccin vétérinaire	
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Non destiné à l'usage humain	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Nom de la compagnie (É-U)</b>	Zoetis Inc.	
	10 Sylvan Way	
	Parsippany, New Jersey 07054 (États-Unis )	
<b>Rocky Mountain Poison &amp; Drug Safety</b>	1-866-531-8896	
<b>Département de soutien aux produits / soutien technique</b>	1-888-963-8471	
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CHEMTREC (24 heures) : 1-800-424-9300	
	CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887	
<b>Nom de la compagnie (CA)</b>	Zoetis Canada Inc.	
	16740 Trans-Canada Highway	
	Kirkland, Quebec, H9H 4M7	
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	CHEMTREC (24 heures) : 1-800-424-9300	
<b>Adresse courriel</b>	soutienauxproduits@zoetis.com	
<b>Département de soutien aux produits</b>	1-800-461-0917	
	Toutes les fiches signalétiques sont disponibles sur le site Internet de Zoetis Canada au <a href="https://www.zoetis.ca/fr/sds/sds.aspx">https://www.zoetis.ca/fr/sds/sds.aspx</a>	
<b>Fournisseur</b>	Non disponible.	

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1A
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Cancérogénicité	Catégorie 1A
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger	
<b>Mention de danger</b>	Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer le cancer.	
<b>Conseil de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/auditive.	

<b>Intervention</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Stockage</b>	Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Peut causer une irritation de la muqueuse et des voies respiratoires. PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE L'OEIL ET DE LA PEAU. Dans le cas d'une injection accidentelle, une réaction allergique peut survenir.
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Aluminum hydroxide gel		21645-51-2	<5
Formaldéhyde		50-00-0	<0.5
Clostridium perfringens type C		Non assigné	*
Escherichia coli		Non assigné	*
Merthiolate (as mercury)		54-64-8	##

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** ## Traces  
\* Ingrédients non dangereux

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. En cas d'ingestion d'une grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Irritation de la peau. Des réactions allergiques sont possibles. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. Difficultés respiratoires.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
<b>Informations générales</b>	Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence** Tenir à l'écart le personnel non requis. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage** Éviter le rejet dans l'environnement. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. S'assurer une ventilation adéquate.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions relatives à l'environnement** Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention** Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Assurer une ventilation efficace. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter les injections accidentelles.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** Garder sous clef. Stocker à des températures entre 2 °C et 7 °C (36 et 46°F). Toute exposition prolongée à des températures élevées peut affecter la puissance. Ne pas congeler. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

Composants	Type	Valeur
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)	STEL	0.3 ppm
	TWA	0.1 ppm
Merthiolate (as mercury) (CAS 54-64-8)	STEL	0.03 mg/m3

#### Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminum hydroxide gel (CAS 21645-51-2)	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.
		10 mg/m3	Total
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)	Plafond	1.3 mg/m3	
		1 ppm	

**Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)**

Composants	Type	Valeur	Forme
	TWA	0.9 mg/m3	
		0.75 ppm	
Merthiolate (as mercury) (CAS 54-64-8)	STEL	0.03 mg/m3	

**Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)**

Composants	Type	Valeur
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)	STEL	0.3 ppm
	TWA	0.1 ppm
Merthiolate (as mercury) (CAS 54-64-8)	Plafond	0.1 mg/m3
	STEL	0.03 mg/m3

**Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)	STEL	0.3 ppm
	TWA	0.1 ppm
Merthiolate (as mercury) (CAS 54-64-8)	STEL	0.03 mg/m3

**Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)**

Composants	Type	Valeur
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)	STEL	1.5 ppm
	TWA	0.5 ppm
Merthiolate (as mercury) (CAS 54-64-8)	STEL	0.03 mg/m3

**Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées**

Composants	Type	Valeur
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)	Plafond	1.5 ppm
	STEL	1 ppm
Merthiolate (as mercury) (CAS 54-64-8)	STEL	0.03 mg/m3

**Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées**

Composants	Type	Valeur
Merthiolate (as mercury) (CAS 54-64-8)	STEL	0.03 mg/m3

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées**

Composants	Type	Valeur
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)	Plafond	0.3 ppm

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Analyse des risques par niveaux de contrôle**

Non disponible.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** En cas de contact probable, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

### Protection de la peau

**Protection des mains** Porter des gants imperméables s'il y a risque de contact avec la peau.

**Autre** Utiliser des vêtements de protection (uniformes, blouses de laboratoire, combinaisons jetables, etc.) dans les zones de production et de laboratoire.

### Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Si la limite d'exposition professionnelle applicable (OEL) est dépassée, porter un appareil respiratoire approprié avec un facteur de protection suffisant pour contrôler les expositions inférieures à la OEL. Lorsqu'une contamination d'air (brouillard, vapeur ou odeur) est produite, la protection respiratoire est recommandée pour minimiser l'exposition.

### Dangers thermiques

Sans objet.

### Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### État physique

Liquide.

### Forme

Liquide.

### Couleur

Trouble. Blanc.

### Odeur

Non disponible.

### Point de fusion et point de congélation

Non disponible.

### Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition

>100 °C (>212 °F)

### Inflammabilité

Sans objet.

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - supérieure (%)** Non disponible.

### Point d'éclair

Nonflammable

### Température d'auto-inflammation

Non disponible.

### Température de décomposition

Non disponible.

### pH

> 6 - < 8

### Viscosité cinématique

Non disponible.

### Solubilité

**Solubilité (eau)** 100 %

### Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log)

Non disponible.

### Tension de vapeur

Non disponible.

### Masse volumique et/ou densité relative

Non disponible.

### Densité de vapeur

Non disponible.

### Caractéristiques des particules

Non disponible.

### Autres informations

**Propriétés explosives** Non explosif.

**Propriétés comburantes** Non oxydant.

**Densité** > 0.8 - < 1.2

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Conditions à éviter</b>	Protéger du rayonnement solaire. Contact avec des matériaux incompatibles. Stocker à des températures entre 2 °C et 7 °C (36 et 46°F). Toute exposition prolongée à des températures élevées peut affecter la puissance. Ne pas congeler.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Cette matière peut être dénaturée ou désactivée par une gamme de solvants organiques, de sels ou de métaux lourds.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Toute inhalation prolongée peut être nocive.	
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.	
Formaldéhyde	Espèces: Lapin	Gravité: Moderate to Severe
<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Formaldéhyde	Espèces: Lapin	Gravité: Extrême
Merthiolate (as mercury)	Espèces: Lapin	Gravité: Suave

**Ingestion** Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Irritation de la peau. Des réactions allergiques sont possibles. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption. Difficultés respiratoires.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Des réactions allergiques sont possibles.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Aluminum hydroxide gel (CAS 21645-51-2)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	270 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	0.48 mg/L, 4 heures
	Souris	0.414 mg/L, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	100 mg/kg
<b>Chronique</b>		
<b>Inhalation</b>		
DMENO	Rat	15 ppm, 90 Jours Appareil respiratoire
		6 ppm, 2 années Tumeurs
	Souris	15 ppm, 2 années Tumeurs

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Merthiolate (as mercury) (CAS 54-64-8)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	75 mg/kg
<b>Sous-cutané</b>		
DL50	Rat	98 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
<b>Contact avec les yeux</b>		
Formaldéhyde		Espèces: Lapin Gravité: Extrême
Merthiolate (as mercury)		Espèces: Lapin Gravité: Suave
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>ACGIH - Sensibilisation</b>		
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)		Sensibilisation cutanée Sensibilisation respiratoire
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>		
Aluminum hydroxide gel (CAS 21645-51-2)		Irritant
<b>Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée</b>		
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)		Sensibilisation cutanée
<b>Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation des voies respiratoires</b>		
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)		Sensibilisation respiratoire
<b>Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant</b>		
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)		Sensibilisateur.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>		
Formaldéhyde		Espèces: Cobaye Gravité: positif
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>		
<b>Mutagenicité</b>		
Formaldéhyde		Aberration chromosomique in vitro Résultat: positif Espèces: Rongeur
		In Vitro Sister Chromatid Exchange Résultat: positif Espèces: Rongeur
		In Vivo Chromosome Aberration Résultat: positif Espèces: Non spécifié
		Mutagenicité bactérienne in vitro (Ames) Résultat: positif Espèces: Bactéries
<b>Cancérogénicité</b>	Peut provoquer le cancer.	
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>		
Aluminum hydroxide gel (CAS 21645-51-2)		A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)		A1 Confirmé être cancérogène pour l'homme.

**Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Probablement cancérigène pour l'homme.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité**

Aluminum hydroxide gel (CAS 21645-51-2)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Confirmé être cancérigène pour l'homme.

**Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Effet cancérogène suspecté chez les humains.

**Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

1 Cancérigène pour l'homme.

**États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Carcinogène connu chez l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.**Effets sur le développement**

Formaldéhyde

185 mg/kg/j. Développement de l'embryon/du foetus, Not teratogenic Maternal toxicity

Espèces: Souris

Organe: Orale

40 ppm Développement de l'embryon/du foetus, Not Teratogenic Maternal Toxicity

Espèces: Rat

Organe: Inhalation

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé.**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.**Danger par aspiration** Pas un danger par aspiration.**Effets chroniques** Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.**Autres informations** Peut provoquer des allergies respiratoires et cutanées. Dans le cas d'une injection accidentelle, une réaction allergique peut survenir. Peut causer une irritation de la muqueuse et des voies respiratoires. Les antigènes inclus dans ce produit sont non infectieux. Ils ont tous été préparés à partir de préparations de microorganismes morts ou inactivés.**12. Données écologiques****Écotoxicité** Éviter le rejet dans l'environnement. Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Daphnia magna (puce d'eau)	42 mg/L, 24 heures
Poisson	CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	118 ppm, 96 heures
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	4.3 - 7.8 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)	8.7 mg/l, 96 heures

**Persistence et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.**Mobilité dans le sol** Ce produit est complètement soluble dans l'eau et se dispersera dans le sol.**Autres effets nocifs** On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).



### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. En tenant compte des dangers pertinents et connus pour l'environnement et la santé que représente le matériau, passer en revue et mettre en œuvre des techniques et des procédures de traitement des eaux usées et des déchets afin d'éviter l'exposition professionnelle et les rejets dans l'environnement. On recommande de pratiquer la réduction du volume des déchets. On doit utiliser les meilleurs technologies disponibles afin d'éviter les rejets dans l'environnement. Cela peut inclure des techniques destructives pour les déchets et les eaux usées.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. Ce produit contient des traces de mercure et la dispersion dans l'environnement doit donc être évitée.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

### 14. Informations relatives au transport

<b>TMD</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>IATA</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>IMDG</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC</b>	Non déterminé(e).

### 15. Informations sur la réglementation

<b>Réglementation canadienne</b>	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.	
<b>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</b>	Non réglementé.	
<b>Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)</b>	Merthiolate (as mercury) (CAS 54-64-8) Substance sujette à une notification ou à un consentement.	
<b>Gaz à effet de serre</b>	Non inscrit.	
<b>Règlements sur les précurseurs</b>	Non réglementé.	
<b>Règlements internationaux</b>		
<b>Convention de Stockholm</b>	Sans objet.	
<b>Convention de Rotterdam</b>	Merthiolate (as mercury) (CAS 54-64-8) Pesticide	
<b>Protocole de Kyoto</b>	Sans objet.	
<b>Protocole de Montréal</b>	Sans objet.	
<b>Convention de Bâle</b>	Sans objet.	

#### Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Non

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	18-Avril-2017
<b>Date de la révision</b>	19-Avril-2024
<b>Version n°</b>	02
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Zoetis Inc. estime que les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont exactes et, alors qu'elles sont fournies de bonne foi, elles ne s'accompagnent d'aucune garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite. Si un risque particulier n'est pas accompagné de données dans ce document, c'est qu'aucune information n'est connue pour le moment. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.
<b>Informations relatives à la révision</b>	Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.